Nations Unies S/2014/862



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 25 de la résolution 2179 (2014), dans lequel le Conseil de sécurité m'a prié de continuer de l'informer de l'état de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe). Il fait le point sur la situation à Abyei et les opérations menées par la FISNUA depuis mon précédent rapport, daté du 30 septembre 2014 (S/2014/709), et rend compte des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires que le Conseil a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) concernant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation dans la zone d'Abyei est restée relativement calme malgré les tensions et l'instabilité latentes. Le Gouvernement soudanais a maintenu un contingent de 120 à 150 membres de la police du pétrole au sein du complexe pétrolier de Diffra (nord d'Abyei), en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Aucune présence de forces sud-soudanaises n'a été signalée dans la zone.

3. Le 11 octobre, avec l'arrivée de la saison sèche, les Misseriya ont commencé leur transhumance annuelle vers le sud à travers la zone d'Abyei. Les déplacements de population et de bétail se sont passés en bon ordre et aucun incident n'a été signalé. Au 19 novembre, environ 15 000 Misseriya avaient pénétré sur le territoire et étaient principalement concentrés dans le nord de la zone près de Diffra, Mekines, Farouk, Dumboloya et Goli. Pour ce qui est des populations Ngok Dinka précédemment déplacées au sein d'Abyei, on n'a pas noté d'augmentation nette du nombre de ceux qui sont retournés à leur lieu d'origine. Le nombre total de Ngok Dinka au sein de la zone d'Abyei se maintient aux alentours de 81 000 personnes.

4. Afin que la transhumance se passe en bon ordre et que les déplacés puissent retourner chez eux en toute sécurité, la FISNUA a continué de mettre en œuvre sa

14-65879 (F) 031214 031214







stratégie multidimensionnelle de prévention et d’atténuation des conflits consistant à surveiller la situation et à évaluer les cas qui justifient une alerte rapide, à déployer des troupes dans les zones de tension potentielles, à assurer des patrouilles diurnes et nocturnes musclées et dissuasives, à mener des opérations de surveillance aérienne et à maintenir le dialogue avec les populations locales (dans le cadre de comités de sécurité mixtes) et les autorités soudanaises et sud-soudanaises. De plus, avec l’arrivée de la saison sèche et l’amélioration de l’état des routes, la FISNUA a étendu son dispositif pour couvrir une plus grande zone d’opérations. Étant donné qu’il n’existe toujours pas de mécanisme de règlement des conflits intercommunautaires, la Force a fait respecter une ligne de séparation entre les Misseriya et les Ngok Dinka pour éviter tout incident.

5. L’omniprésence des armes légères dans les communautés reste une source d’instabilité. Le 10 octobre, les troupes de la FISNUA ont temporairement appréhendé et désarmé un Ngok Dinka près d’Agok (sud d’Abyei) qui avait tiré dans la direction d’une base de la Force se trouvant à proximité. Le 18 octobre, la FISNUA a désarmé un Misseriya à Farouk (nord d’Abyei), confisquant un fusil AK-47 et des munitions. Le 9 novembre, des soldats de la FISNUA ont désarmé un Misseriya en possession d’un fusil AK-47 à Abou Ghazala (nord d’Abyei). Les armes confisquées ont été placées en dépôt à la Force.

6. Le 10 octobre, des Misseriya transportant deux morts et se dirigeant vers le nord sont passés par un point de contrôle de la FISNUA. Ils ont expliqué que les victimes étaient des commerçants misseriya qui se rendaient dans l’État de l’Unité (Soudan du Sud) et qui avaient été tués par balle par des inconnus dans le village de Chegeg, sur la route reliant Baloum à Thourpader (nord-est d’Abyei). Les commerçants avaient été dévalisés durant l’attaque. La FISNUA a organisé une réunion de sécurité commune avec les dirigeants misseriya locaux pour les dissuader d’exercer des représailles. La Force n’a toutefois pas été en mesure de confirmer ces informations de source indépendante.

7. La sûreté et la sécurité des membres des communautés, ainsi que la protection de leurs droits fondamentaux, en particulier au sein des centres de détention informels, ont continué d’être compromises du fait de l’absence d’organes de maintien de l’ordre. En conséquence, la police de la FISNUA a prêté conseil et appui au Chef de la mission et à la composante militaire en matière de maintien de l’ordre, et appuyé les actions de prévention et réduction de la criminalité menées à l’échelle des communautés par des activités de formation et de conseil au profit des comités de protection des populations non armés et bénévoles. Elle a fourni des conseils aux comités sur des questions comme la sûreté des populations et les mesures de lutte, de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la criminalité. En outre, elle a assuré des formations à la prévention de l’exploitation sexuelle et des sévices sexuels durant les stages d’incorporation des nouveaux membres du contingent et du personnel de police.

III. Évolution de la situation politique

8. Lors de leur rencontre du 4 novembre, à Khartoum, les Présidents el-Béchir et Kiir ont convenu que le Comité mixte de contrôle d’Abyei devait reprendre ses travaux, le Président Kiir s’engageant à nommer un nouveau coprésident pour le Soudan du Sud. La dernière réunion du Comité remonte au 3 mai 2013, soit la veille

de l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka, Kuol Deng Kuol. Les dirigeants n'ont pas dit quand la première réunion se tiendrait.

9. Conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique de la FISNUA (voir S/2014/336), que le Conseil de sécurité a accueillies avec satisfaction dans sa résolution 2156 (2014), la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement éthiopien, le Secrétariat de l'ONU et la FISNUA ont mené une mission de suivi à Khartoum et Djouba, du 4 au 8 novembre, pour y rencontrer les autorités soudanaises et sud-soudanaises. La délégation a encouragé les deux gouvernements à prendre des mesures concrètes pour promouvoir la consolidation de la paix et de la sécurité à Abyei et à réfléchir à des moyens novateurs, fondés sur une entente mutuelle, de mettre en œuvre l'Accord du 20 juin 2011, comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'a demandé dans le communiqué qu'il a publié le 12 septembre 2014 à l'issue de sa 456e séance.

10. Le Gouvernement soudanais s'est félicité de l'issue du sommet présidentiel du 4 novembre et a accepté d'œuvrer à la reprise rapide des travaux du Comité mixte de contrôle d'Abyei sans imposer de conditions quant au lieu des réunions. De plus, il s'est dit prêt à chercher, dans le cadre du dialogue intercommunautaire et sous les auspices du Comité mixte, des moyens novateurs de combler le vide laissé à Abyei par l'absence d'administration publique et d'organes de maintien de l'ordre. Il a également réaffirmé que les unités de la police du pétrole devraient rester stationnées au sein du complexe pétrolier de Diffra en attendant la formation du service de police d'Abyei prévu par l'Accord du 20 juin 2011.

11. Le Gouvernement sud-soudanais a confirmé qu'il avait l'intention de nommer un nouveau coprésident du Comité mixte et de reprendre les réunions à condition qu'elles se déroulent initialement en dehors de la zone d'Abyei en raison de tensions intercommunautaires persistantes depuis l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka. Tout en acceptant l'idée de chercher, dans le cadre du dialogue intercommunautaire, des moyens novateurs de régler la situation qui règne actuellement à Abyei, le Soudan du Sud a déclaré qu'un certain nombre de conditions préalables devaient être remplies : premièrement, les conclusions de l'enquête diligentée sous l'autorité de l'Union africaine sur l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka devaient être publiées et la question réglée à l'aide des mécanismes traditionnels; et deuxièmement, le Gouvernement soudanais devait retirer ses unités de police de Diffra, car il estimait que celles-ci constituaient une menace majeure pour la sécurité des Ngok Dinka et il a fait savoir que, si la police ne se retirait pas, le Soudan du Sud pourrait déployer ses propres unités de police dans le territoire pour répondre à cette menace.

12. Après plusieurs cycles de consultation avec les parties, le Secrétariat de l'ONU et la FISNUA ont invité les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, ainsi que la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien, à participer à une réunion de haut niveau sur la sécurité à Abyei prévue pour le 17 novembre à Addis-Abeba. L'objectif de la réunion était d'encourager les deux gouvernements à reprendre leur collaboration avec la FISNUA pour régler les problèmes de sécurité à Abyei avant la saison des transhumances et, au vu de la détérioration des conditions de sécurité dans ses environs immédiats, de réactiver les mécanismes de sécurité prévus par l'Accord du 20 juin 2011. Le 12 novembre, le Gouvernement sud-soudanais a confirmé qu'il participerait à la rencontre. Le 13 novembre, le Gouvernement soudanais a demandé à la FISNUA de repousser la

rencontre sans donner d'explications. Le 18 novembre, le Chef de la FISNUA par intérim a rencontré des représentants soudanais à Khartoum pour les encourager à participer à la rencontre. Celle-ci a été reportée à la fin de décembre.

13. Face à ce report, le Gouvernement éthiopien a de nouveau fait savoir à la FISNUA le 14 novembre que, si le Soudan et le Soudan du Sud continuaient à manquer aux obligations que leur faisait l'Accord du 20 juin 2011, il retirerait ses troupes de la FISNUA, expliquant qu'il mettrait fin à sa contribution militaire à la Force si les deux gouvernements refusaient de coopérer et de dialoguer pour parvenir à combler le vide sécuritaire à Abyei.

14. En réponse à l'annonce faite le 7 septembre 2014 par la Commission électorale soudanaise de son intention de faire figurer Abyei au nombre des circonscriptions pour les élections de 2015, le Président de la Commission électorale du Kordofan occidental, Abdoul Djabar Ibrahim, a déclaré aux médias, le 18 octobre, que la zone ne faisait pas partie des circonscriptions électorales de l'État, que ce soit pour les élections nationales ou les élections locales. Le Gouvernement soudanais considère que la zone d'Abyei est un district compris dans les limites administratives de l'État du Kordofan occidental. Quatre jours plus tard, le Coprésident soudanais du Comité mixte, Hassan Ali Nimir, réaffirmait devant les médias que les citoyens d'Abyei seraient autorisés à voter. Les responsables publics n'ont pas souhaité en dire davantage à la FISNUA. Les intentions du Gouvernement restent donc opaques à cet égard. Le 17 novembre, la Commission électorale nationale a annoncé que les inscriptions sur les listes électorales pour les élections de 2015 étaient closes. Aucune inscription n'a eu lieu dans la zone d'Abyei.

IV. Activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

15. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'a mené qu'une seule patrouille aérienne de vérification durant la période considérée car ses avions étaient temporairement utilisés pour assurer une importante relève de troupes de la FISNUA. La patrouille, qui a survolé la zone dite des 14-mile le 13 octobre, n'y a pas détecté de présence militaire. Au 6 novembre, la FISNUA, le Soudan et le Soudan du Sud comptaient respectivement 15, 32 et 34 observateurs au sein du Mécanisme conjoint. Sur les 121 soldats affectés à la protection de la Force déployés sous l'égide du Mécanisme, 83 sont stationné à Kadugli et 38 à Gok Machar.

16. En ce qui concerne les problèmes frontaliers en suspens, les Présidents el-Béchir et Kiir ont réaffirmé, lors du sommet du 4 novembre, qu'ils étaient déterminés à donner effet aux Accords du 27 septembre 2012 conclus entre leurs deux pays. Ils sont en particulier convenus de convoquer une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité censée se tenir en novembre afin de favoriser les progrès sur la voie de l'instauration de l'intégralité de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de la détermination de sa ligne médiane. Ils se sont également engagés à mettre en place les mécanismes préalablement convenus pour régler la question de l'appui et du refuge offert par l'une ou l'autre partie aux mouvements rebelles visant l'autre partie. De plus, ils sont convenus d'autoriser l'ouverture des 10 couloirs transfrontaliers qui avaient été définis entre les deux pays. Au 17 novembre, ledit Mécanisme ne s'était toujours pas réuni.

V. Situation humanitaire

17. Les acteurs humanitaires ont continué de fournir une assistance dans la zone d'Abyei à environ 81 000 personnes, en particulier en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance, de santé et de nutrition, d'éducation, de protection, de logement, d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Du 27 octobre au 3 novembre, le Programme alimentaire mondial a distribué de l'aide alimentaire vitale à des populations vulnérables dans le nord d'Abyei, sachant que sa dernière distribution de nourriture dans la région remontait à mai 2011. En juin, il a fait une évaluation rapide de la situation dans la zone et constaté que les populations vivant dans le nord-est étaient dans une situation alimentaire précaire à la suite de trois mauvaises récoltes successives.

VI. Déploiements de personnel et appui à la mission

18. Au 16 novembre, la composante militaire de la FISNUA comptait 3 942 hommes sur un effectif autorisé de 5 326 hommes (voir annexe I). Conformément à sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, la Mission a commencé à mettre en œuvre son plan de déploiement en saison sèche pour 2014-2015 (voir annexe II). En plus des emplacements prévus dans le plan de l'année dernière, la Force établira six nouvelles bases opérationnelles temporaires pour renforcer son dispositif dans la zone d'opérations.

19. Au 16 novembre, la composante de police de la FISNUA comptait 24 hommes sur un effectif autorisé de 50 policiers. Le recrutement d'un chef de mission civil se poursuit.

20. La FISNUA a achevé la construction de logements préfabriqués pour tout le personnel du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière actuellement stationné à Gok Machar. La construction de logements supplémentaires destinés à accueillir sur la base la compagnie de protection de la force (qui n'est pas encore pleinement déployée) se poursuit. Les préparatifs pour la construction de bases d'opérations du Mécanisme conjoint à Malakal et Bouram se sont poursuivis. La Force a commencé à remettre en état la principale route d'approvisionnement reliant Diffra à Agok.

21. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a mobilisé des moyens de déminage supplémentaires avec l'arrivée de la saison sèche. Il a notamment assuré la formation et l'accréditation des différentes équipes d'inspection des routes et de déminage. Durant la saison des pluies, il a uniquement maintenu une équipe d'intervention d'urgence pour la neutralisation des explosifs et munitions et mené des activités de planification et de renforcement des capacités internes. Il a également continué à prêter appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en déminant 107 093 mètres carrés de terrain près du camp de Gok Machar. Des équipes d'inspection des routes et de déminage ont été déployées à Kadugli et des équipes de déminage intégrées ont été mobilisées en prévision des activités de déminage dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

VII. Mission de suivi de l'examen stratégique de la FISNUA

22. Début novembre, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement (au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement) ont mis au point le rapport de la mission de suivi de l'examen stratégique de la FISNUA, celui-ci s'étant achevé en mai 2014. Dans son rapport, la mission de suivi a défini les domaines dans lesquels la FISNUA et les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud pourraient préserver et consolider les avancées réalisées jusqu'à présent à Abyei en matière de sécurité et de stabilité par la fourniture d'un appui à un certain nombre d'initiatives de stabilisation locales. La mise en œuvre de ces initiatives ne pourra se faire sans l'appui du Soudan et du Soudan du Sud dans le cadre du Comité mixte de contrôle d'Abyei.

23. Plus précisément, pour remédier à l'omniprésence des armes légères au sein des communautés, phénomène qui compromet gravement la sécurité à Abyei, la mission a recommandé que la FISNUA procède de manière plus systématique et uniforme dans la confiscation des armes détenues par des petits groupes armés ou des particuliers. Une telle approche serait conforme à la décision du Comité mixte de contrôle d'Abyei du 3 mai 2013 visant à faire d'Abyei une zone exempte d'armes. Jusqu'à présent la FISNUA s'est acquittée de cette tâche au cas par cas, mais une politique de désarmement des populations civiles devrait être élaborée et systématiquement mise en œuvre, notamment par la destruction des armes confisquées.

24. L'examen stratégique de la FISNUA avait mis en exergue l'importance du dialogue intercommunautaire dans l'apaisement des tensions et la résorption des profondes divisions qui existent entre les Misseriya et les Ngok Dinka, en particulier après l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka, et la mise en place de mécanismes de règlement des conflits et de contrôle des armes légères. Afin de promouvoir ces initiatives, la mission de suivi a recommandé le déploiement d'un petit nombre d'agents de liaison de la FISNUA auprès des communautés dont la mission est déjà autorisée. Une fois déployés, ces agents fourniraient un appui aux composantes militaires et de police de la Force en facilitant un tel dialogue. En ce qui concerne le contrôle des armes légères, les mécanismes prévus à cet effet devant être ravivés par l'intermédiaire du dialogue intercommunautaire, la FISNUA pourrait prêter son appui à la destruction des armes confisquées, tandis que la composante de police de la Force contribuerait à son incorporation dans les comités de protection communautaire.

25. La hausse de la criminalité due à l'absence de tout organe officiel de maintien de l'ordre continue de compromettre la sûreté et la sécurité des populations dans la zone d'Abyei. Pour remédier à cette situation, la mission a recommandé que, dans le cadre de son mandat de protection des populations civiles, la FISNUA appuie les mécanismes de prévention de la criminalité et de lutte contre la criminalité axés sur les populations.

26. Enfin, pour contribuer à préserver et consolider les avancées réalisées jusqu'à présent en matière de stabilité, la mission a proposé des mesures pour renforcer les programmes de relèvement et de résilience à Abyei, grâce notamment à la mise en place d'un cadre collectif qui unifie plus efficacement les activités de la FISNUA et des équipes de pays des Nations Unies autour d'un ensemble commun d'objectifs en matière de relèvement rapide.

VIII. Aspects financiers

27. Dans sa résolution 68/258 B du 30 juin 2014, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 318,9 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.

28. Au 14 novembre 2014, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 154,9 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 2 616,0 millions de dollars.

29. Les dépenses au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été remboursées aux pays fournisseurs pour les périodes ayant respectivement pris fin les 31 août 2014 et 30 juin 2014, conformément au système des versements trimestriels.

IX. Observations

30. Je reste profondément préoccupé par la situation qui perdure dans la zone d'Abyei et en particulier par le risque de voir les relations, déjà tendues, entre les Misseriya et les Ngok Dinka se détériorer brutalement durant la période de transhumance. L'arrivée d'un grand nombre de nomades misseriya et de leur bétail dans la zone pour y trouver de l'eau et des pâturages, l'hostilité entre les communautés provoquée par le meurtre non élucidé du Chef suprême des Ngok Dinka et les manœuvres politiques déployées par le Soudan et le Soudan du Sud pour exercer la souveraineté exclusive sur le territoire font que tout incident, même mineur, pourrait facilement déclencher des affrontements à plus vaste échelle et entraîner une détérioration des relations entre les deux pays. Parallèlement, l'incapacité persistante du Gouvernement soudanais et du Gouvernement sud-soudanais à mettre en œuvre l'intégralité des dispositions de l'Accord d'Abyei du 20 juin 2011 fait que le territoire est dépourvu de l'administration publique et des organes de maintien de l'ordre nécessaires pour régler les litiges et prévenir les conflits.

31. Dans ce contexte, et conformément aux résolutions 2156 (2014) et 2179 (2014) du Conseil de sécurité, la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement éthiopien, le Secrétariat de l'ONU et la FISNUA ont poursuivi leur collaboration avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais afin de les encourager à prendre des mesures concrètes pour apaiser les tensions et consolider la sécurité à Abyei. Je trouve encourageant que les deux gouvernements se soient dits prêts à chercher, dans le cadre d'un dialogue intercommunautaire, des moyens novateurs de combler le vide sécuritaire à Abyei. J'exhorte les parties à se rencontrer pour définir les modalités de ce dialogue et à créer un environnement porteur en retirant les unités de la police du pétrole, pour ce qui est du Soudan, en reprenant leur participation aux travaux du Comité mixte de contrôle d'Abyei, pour ce qui est du Soudan du Sud, et en mettant fin au litige qui les oppose concernant l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka.

32. Je me félicite de l'issue de la rencontre entre les Présidents el-Béchir et Kiir. J'encourage les deux gouvernements à se mettre d'accord sur les moyens de relancer les travaux du Comité mixte de contrôle d'Abyei, sans imposer de conditions préalables, et j'invite le Gouvernement sud-soudanais à rapidement nommer un nouveau coprésident du Comité mixte. La reprise des travaux du Comité

mixte serait le signe de la détermination des deux parties à parvenir à gérer ensemble la zone d'Abyei.

33. La présence d'unités de la Police soudanaise dans le nord d'Abyei reste une importante source de tensions entre les deux gouvernements et communautés sur le terrain. J'exhorte donc le Gouvernement soudanais à entreprendre, avec l'appui de la FISNUA, une évaluation conjointe des besoins pour maintenir la sécurité au complexe pétrolier de Diffra. Des propositions pourraient ensuite être élaborées sur cette base pour permettre le retrait desdites unités tout en continuant à garantir la sécurité des installations pétrolières, conformément à l'Accord d'Abyei du 20 juin 2011.

34. L'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka est une autre grande source de tensions aux niveaux local et national. La non-publication des résultats de l'enquête diligentée sous l'égide de l'Union africaine a, en partie, contribué à la persistance de ces tensions. Je demande à la Commission de l'Union africaine de communiquer de toute urgence les conclusions de l'enquête au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de manière à tourner la page de l'incident et de contribuer à l'instauration de conditions plus propices au dialogue intercommunautaire.

35. À présent que les deux présidents sont convenus de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions des Accords de coopération du 27 septembre 2012, j'invite les parties à coopérer sans délai dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en vue de l'instauration de l'intégralité de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, de la détermination de sa ligne médiane, de l'activation des dispositifs de sécurité des frontières et de l'ouverture des couloirs transfrontaliers. Ces mesures permettront de faciliter les échanges commerciaux et les déplacements entre les deux pays et donc de renforcer les relations entre leurs peuples et favoriser le développement le long de leur frontière commune.

36. En conclusion, je souhaite exprimer ma gratitude au Chef de mission et commandant de la Force par intérim, le général de division Halefom Moges, et à tous les membres de la FISNUA, hommes et femmes, pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei dans des conditions souvent difficiles et pénibles. Je rends également hommage à mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haïlé Menkerios, au Président Thabo Mbeki, à la Commission de l'Union africaine et au Gouvernement éthiopien pour l'action qu'ils mènent dans le but de stabiliser la situation à Abyei.

14-65879

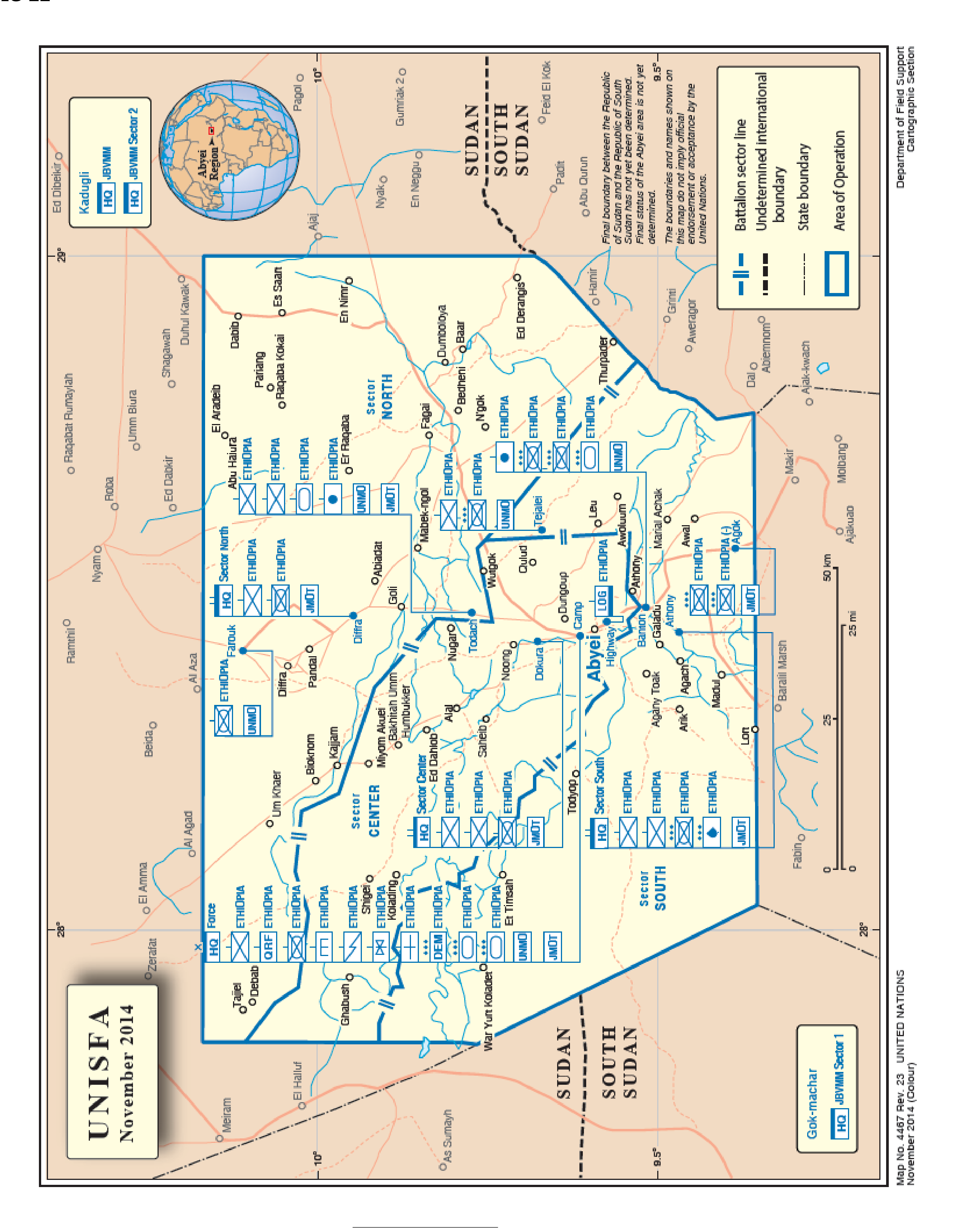
Annexe I

Composition de la composante militaire de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (y compris le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière)

Pays	*Description*	*Personnel*	**Total**
Bénin	Experts en mission	1	
	Membres du contingent	1	**2**
Brésil	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	2	**4**
Burkina Faso	Experts en mission	1	**1**
Burundi	Experts en mission	1	**1**
Cambodge	Experts en mission	3	**3**
El Salvador	Experts en mission	1	**1**
Équateur	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	1	**3**
Éthiopie	Experts en mission	73	
	Membres du contingent	3 905	**3 978**
Fédération de Russie	Experts en mission	1	**1**
Ghana	Experts en mission	3	
	Membres du contingent	2	**5**
Guatemala	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	1	**3**
Guinée	Experts en mission	1	**1**
Inde	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	2	**4**
Indonésie	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	2	**4**
Kirghizistan	Experts en mission	1	**1**
Malaisie	Experts en mission	1	**1**
Mali	Membres du contingent	1	**1**
Mongolie	Experts en mission	2	**2**
Namibie	Experts en mission	3	
	Membres du contingent	1	**4**
Nigéria	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	3	**5**
Pérou	Membres du contingent	2	**2**
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1	**1**
Rwanda	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	2	**4**
Ukraine	Experts en mission	4	
	Membres du contingent	2	**6**
Yémen	Experts en mission	3	
	Membres du contingent	2	**5**

Pays	*Description*	*Personnel*	**Total**
Zambie	Experts en mission	1	
	Membres du contingent	1	**2**
Zimbabwe	Membres du contingent	1	**1**
Total		**4 046**	**4 046**

Annexe II


UNISFA
November 2014
Kadugli
HQ JBVMM
HQ JBVMM Sector 2
Abyei Region
Gok-machar
HQ JBVMM Sector 1
SUDAN
SOUTH SUDAN
Sector NORTH
Sector CENTER
Sector SOUTH
Sector North
Sector Center
Sector South
Abyei
Diffra
Farouk
Tejalei
Todach
Dokura
Highway
Banton
Athony
Agok
Camp
Force
ETHIOPIA
UNMO
JMOT
LOG
DEM
QRF
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
Final status of the Abyei area is not yet determined.
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Battalion sector line
Undetermined international boundary
State boundary
Area of Operation
0 25 50 km
0 25 mi
Map No. 4467 Rev. 23 UNITED NATIONS
November 2014 (Colour)
Department of Field Support
Cartographic Section